

**SÉANCE ORDINAIRE
3 MAI 2021**

À une séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, tenue à huis clos le lundi 3 mai 2021 à 20h00, à la salle du conseil située au sous-sol du 115 route de l'Église, sont présents :

Le maire : Monsieur Jean-Pierre Ouellet

et les conseillers suivants :

Monsieur Paul-Antoine Loranger,

Poste # 2 vacant

Monsieur Vincent Campeau-Gagnon

Poste # 3 vacant

Monsieur Carlo Ouellet

tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Mireille Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Monsieur Mario Morin, conseiller, a motivé son absence.

1. MOT DE BIENVENUE

Le quorum ayant été confirmé, Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ordinaire ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.S. 048-2021

Il est proposé par Carlo Ouellet, appuyé par Paul-Antoine Loranger et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant : 12.2 Proclamation de la Semaine nationale de la Santé mentale 12.3 Plainte par la famille Normand Ouellet et en laissant le sujet « Divers » ouvert ;

Adoptée

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

R.S. 049-2021

Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Paul-Antoine Loranger et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance du 6-04-2021 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

4. COMPTES PAYÉS EN AVRIL

(liste fournie aux membres du conseil)

R.S. 050-2021

Il est proposé par Carlo Ouellet, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes suivants soient ratifiés par le conseil municipal :

Membres du conseil	Rémunération	725.60
--------------------	--------------	--------

Administration	Salaires	1 594.64
Voirie	Salaires	4 562.78
Fabrique	Loyer	250.00
Bell	Téléphone (accès D)	114.28
Hydro Québec	Éclairage public (accès D)	142.39
Receveur Général	Remises 3 mois	3 091.99
Ministre du Revenu	Remises 3 mois	7 959.39
RBC - crédit-bail	55 ^{ième} versement	1 982.16
Caisse Pop. Desjardins	Remboursement emprunt pépinière	733.42
Caisse Pop. Desjardins	Frais d'administration	34.50
Frais SIPC	Administ. paiement par internet	15.00
Site web	Contrat mensuel	57.43
Marge de crédit	Frais mensuels	<u>17.00</u>
TOTAL :		21 280.58

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, secr.-trés.

Adoptée

5. COMPTES À PAYER

(liste fournie aux membres du conseil)

R.S. 051-2021 Il est proposé par Vincent Campeau-Gagnon, appuyé par Paul-Antoine Loranger et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes suivants soient payés:

Administration :

Fonds d'infor. sur le Territoire	Évaluation	5.00
Info Dimanche	Avis appel d'offres	305.84
M Plourde	Frais de déplacement	46.00
Postes Canada (visa)	Circulaire	21.67
Anydesk	Logiciel de télétravail	149.70
Dubé Dion, avocats	Recouvrement	234.55

Voirie :

At. de Soud. Laurier Plourde & Fils	Entretien	217.19
Lubrifiants GMF	Huile	194.27
Signalisation Lévis Inc.	Pancartes	309.17
Chauffage RDL	Carburant	1 730.43
Garage Soucy Inc.	Entretien	84.77
Pièces d'Auto M. Michaud	Entretien	347.10

Hygiène du milieu :

RIDT	Contrat mensuel	<u>1 706.50</u>
------	-----------------	-----------------

TOTAL : 5 306.19

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, secr.-trés.

Adoptée

6. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément aux dispositions de l'article 6.3 du règlement 03-2007 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires », la secrétaire-trésorière, fonctionnaire désignée, dépose le rapport des dépenses qu'elle a autorisées en avril 2021.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est allouée à l'assemblée, conformément à la loi.

8. SERVICE INCENDIE

Il n'y a rien de spécial à signaler au niveau du service incendie.

**9. ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 02-2021
POUR LES TRAVAUX DE LA TECQ**

RÈGLEMENT NO 02-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 546 028\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation datée du 21 juin 2019 afin de permettre les travaux suivants :

2019

Route de l'Église :

- Achat de ponceaux ; creuser fossés ; rechargement et gravelage

TOTAL = 21 002.75\$

Rang 9 :

- Creuser fossés ; rechargement et gravelage

TOTAL = 13 929.63\$

REMBOURSEMENT REÇU LE 16 MARS 2020 (34 932 \$)

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020 :

Route de l'Église :

- Achat de ponceaux ; creuser fossés ; enrochement; rechargement granulaire

TOTAL = 11 625.25\$

Vieux Chemin :

- Creuser fossés ; ponceau et rechargement

TOTAL = 12 959.61\$

Vieux Chemin, rue du Lac, chemin Principal, rue du Moulin :

- Installation de nouveaux lampadaires (9) au DEL (Vieux-Chemin, rue du Lac, rue du Moulin et chemin Principal)

TOTAL = 12 199.76\$

REMBOURSEMENT REÇU LE 15 MARS 2021 (36 785\$)

TRAVAUX À RÉALISER EN 2021-2023

2021

Chemin Principal :

- Installation de lampadaires (3) au DEL (route de l'Église)
- Rechargement granulaire

TOTAL = 323 215.00\$

Route de l'Église :

- Reprofilage de fossés, installation de glissières de sécurité et rechargement granulaire ;

TOTAL = 98 500.00\$

2022

Rang 9 :

- Reprofilage de fossés et rechargement granulaire ; déplacement de poteaux d'Hydro-Québec

TOTAL = 86 313.00\$

2023

Chemin de la Villégiature :

- Reprofilage de fossés et rechargement granulaire

TOTAL = 38 000.00\$

GRAND TOTAL : 617 745.00\$

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 5 ans;

ATTENDU qu'un montant de 71 717\$ a déjà été reçu par la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, montant du remboursement payé par le MAMH pour les travaux effectués en 2019 et 2020;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 546 028 \$;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 26 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

RÈGL. 02-2021

Il est proposé par Carlo Ouellet, appuyé par Paul-Antoine Loranger

R.S. 052-2021

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Afin de financer en partie les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de la TECQ (Taxes sur l'essence et la contribution du Québec), le conseil est autorisé à dépenser la somme 546 028\$ et d'effectuer des travaux, tels que décrits dans l'estimation détaillée préparée par madame Mireille Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière, en date du 26 avril 2021. L'estimation fait partie intégrante du présent règlement comme « Annexe A ». Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de trois (3) ans.

ARTICLE 3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, conformément à la convention intervenue entre le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation et la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, le 21 juin 2019 ainsi que la lettre d'approbation du 30 novembre 2020 (courriel d'acceptation de la version 2 de la programmation), jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ET le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une

taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, suite à l'approbation de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Jean-Pierre Ouellet, maire

Mireille Plourde, dir.gén. et secr.-trés.

Avis de motion : 26 avril 2021

Adoption projet de règlement : 26 avril 2021

Adoption du règlement : 3 mai 2021

Avis de publication 4 mai 2021

Adoptée

10. DOCUMENTS REMIS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Projets de résolution ; projet de règlement ; divers

11. RAPPORT M.R.C.

Le maire nous fait rapport des activités de la MRC pour le mois dernier.

12. DIVERS

12.1 ACEQ : DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Suite à une demande de l'Association du cancer de l'Est du Québec,

R.S. 053-2021 Il est proposé par Paul-Antoine Loranger, appuyé par Vincent Campeau-Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy commandite un montant de 50\$.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Mireille Plourde, secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Mireille Plourde, secr.-trés.

Adoptée

12.2 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé que la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

12.3 PLAINTÉ PAR LA FAMILLE NORMAND OUELLET

La famille Normand Ouellet demande à ce que la plainte soit lue aux membres du Conseil.

R.S. 054-2021

Il est proposé par Carlo Ouellet, appuyé par Paul-Antoine Loranger et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'envoyer une lettre au propriétaire des lots 2167164, 2617169 et 2617141 afin qu'un grand ménage soit fait d'ici 30 jours à défaut de quoi, la municipalité pourrait entreprendre des procédures afin que des travaux de nettoyage soient exécutés sur ces terrains et cela, aux frais du propriétaire.

Adoptée

13. CORRESPONDANCE

La correspondance est présentée aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire fait la levée de l'assemblée à 21h00.

« Je, Jean-Pierre Ouellet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Jean-Pierre Ouellet, maire

Mireille Plourde, dir.gén. et secr.-trés.